

L'étude d'impact, une étape de la démarche d'évaluation environnementale

Caroline Calvez-Maes

DREAL

Date : 20 juin 2019



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

L'étude d'impact, une étape de la démarche d'évaluation environnementale

- principes et objectifs
- le contenu des études d'impacts et l'accès à ces études
- zoom sur deux thématiques : la biodiversité et l'artificialisation des terres



Principes et objectifs

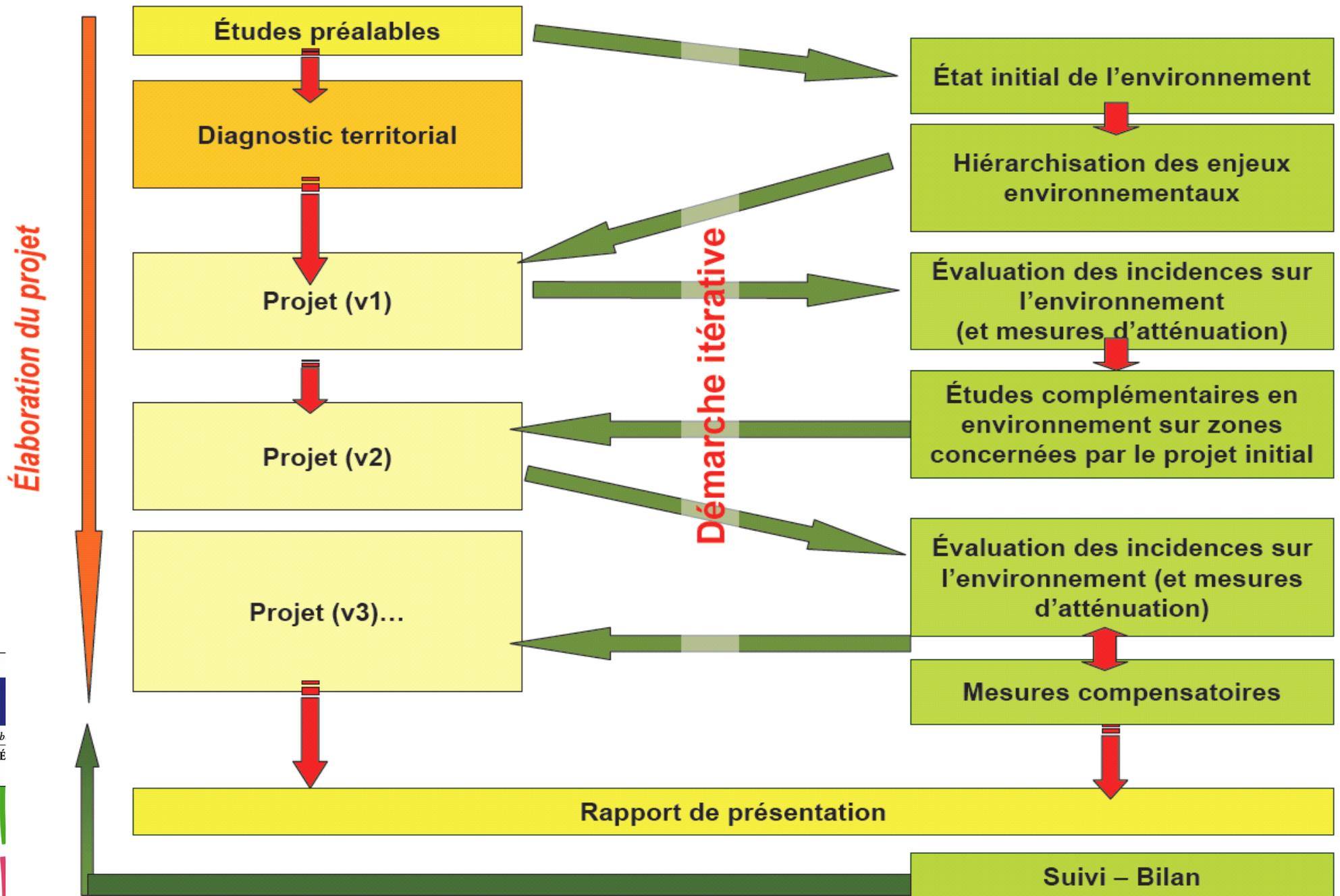
Une démarche avant tout

L'évaluation environnementale est une démarche d'intégration de l'environnement et de la santé qui rend compte des effets potentiels ou avérés sur l'environnement de certains projets ou plans et programmes pour :

- contribuer à un **meilleur projet pour l'environnement et la santé** **dans un objectif d'évitement des impacts**
- s'inscrire dans un **processus** : poser les bonnes questions au bon moment (ex ante / in itinere / ex post).
- permettre une approche transversale des secteurs de l'environnement et de la santé (air, sols, eau, biodiversité, paysage, risques, santé, bruit ...)

→ dans le cadre de cette démarche pour aider à la définition du projet, réalisation d'une étude d'impact ou rapport environnemental

La démarche



L'étude d'impact du projet (R122-5 du code de l'environnement) proportionnée aux enjeux et impacts sur tous les champs de l'environnement et la santé

- Description de l'état initial de l'environnement
- Doit décrire l'ensemble du projet et de ses effets ;
- Évaluation des impacts la plus précise possible (à minima croisement de l'état initial de l'environnement et des effets génériques du projet) ;
- Étudier les effets cumulés sur l'environnement avec les projets connus
- prise en compte des plans programmes (conseillée)
- Expliquer les choix au regard des enjeux environnementaux du territoire et les variantes étudiées ;
- Mesures prises pour EVITER, à défaut réduire et en dernier lieu compenser les impacts

Les principes d'une étude d'impact

Retranscrit la démarche d'évaluation environnementale et les choix fait pour éviter, à défaut réduire et en dernier lieu compenser les impacts sur l'environnement et la santé

Étude des impacts à réaliser le plus en amont possible

· Des études pluri-disciplinaires mais proportionnées aux enjeux du projet et de son environnement, sur des aires d'étude adaptées à chaque enjeu

Une description des méthodes utilisées avec leur justification

Un résumé non technique



Accès aux études d'impact

Une matière riche : en Hauts de France 192 études d'impact et 411 rapports environnementaux sur la période 2016 – 2018

Études d'impact à déposer depuis cette année sur projet-environnement.gouv.fr

Dépôt également des données brutes pour le volet biodiversité



Volet Biodiversité :

Réaliser un état initial satisfaisant

1- à partir des données existantes...

Objectif : prise en compte de l'environnement le plus en amont de la conception des projets

Aire d'étude > emprise du projet

Exploitation des bases de données et outils de connaissance

Qualification des enjeux écologiques pressentis à :
espèces, habitats, végétations fonctionnalités, zones d'alimentation, continuités écologiques...

aux différentes échelles et pour les différentes catégories d'espèces et de milieux



Volet Biodiversité :

Réaliser un état initial satisfaisant

2- ... et par des expertises ciblées

Description « actuelle », complète et objective

Pression d'inventaire suffisante et justifiée (inventaires 4 saisons)

Moyens proportionnels aux enjeux pressentis à l'étape 1

Expertises sur les espèces, les habitats naturels, le caractère humide du terrain, les continuités liés au projet

Prévoir des expertises sur les sites envisagés si compensation



La séquence ERc : en ultime recours, la compensation

Les principes de la compensation

Proportionnalité

Proximité temporelle

Equivalence

Pérennité

Dimensionnalité

Faisabilité

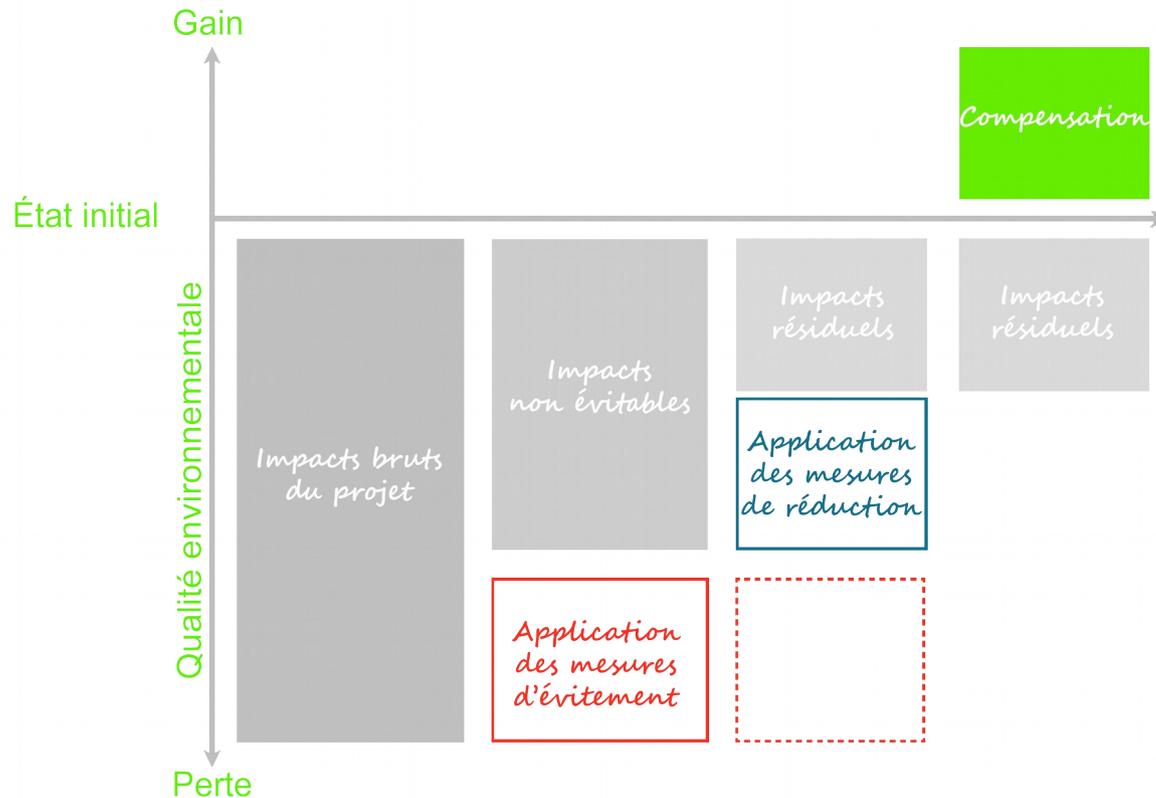
Proximité spatiale

Obligation de résultats

Les modalités de compensation : recherche de sites et étude des impacts de la compensation



La séquence ERc : le bilan écologique



Principe de non
perte nette
voire de gain
de biodiversité



→ **Non-autorisation du projet en l'état** si les atteintes liées au projet ne peuvent être ni évitées, ni réduites, ni compensées de façon satisfaisante

Zoom sur l'artificialisation

Impacts de l'artificialisation

L'artificialisation des sols a des incidences difficilement réversibles sur les milieux, le stockage de carbone, le climat, la gestion des eaux et les paysages.

Les services écosystémiques : sont définis comme étant les bénéfices que les êtres humains tirent du fonctionnement des écosystèmes (article L110-1 du code de l'environnement).

Objectif 1^{er} de l'évaluation environnementale : limiter au maximum cette artificialisation (réutilisation de friches, bâtiments en hauteur ...)

Zoom sur l'artificialisation

Ce qui est attendu des études d'impact sur le sujet

- recherche de scénarios alternatifs à l'artificialisation d'espaces agricoles ou naturels
- étude des services écosystémiques rendus par les espaces agricoles ou naturels
- impacts du projets et mesures prises pour EVITER, à défaut réduire et en dernier lieu compenser les impacts
 - Gestion des eaux pluviales (infiltration à la parcelle, noues ...)
 - Biodiversité
 - Paysages (mesures d'intégration)
 - Stockage du carbone (végétalisation des toitures et parking, utilisation des toitures ou parking pour les énergies renouvelables ...)

Merci de votre attention



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE